



Problème fuite + accès sous la baignoire

Par **stephtheboss**, le **07/12/2010** à **10:27**

Bonjour,rrnrnJ'ai actuellement une petite fuite d'eau en dessous de ma baignoire.rnJe suis d'accord que c'est à moi de la réparer.rnrnHors pour y accéder on doit enlever une petite trappe pour pouvoir voir ce qui se passe en dessous, mais cette trappe est trop petite et mal placée pour que quelqu'un puisse réparer la fuite.rnJe précise que c'est le propriétaire qui a fait ces travaux avant que j'emménage.rnDu coup il faut casser cette trappe et en remettre une plus grande à la place.rnrnEst ce que c'est le locataire ou le propriétaire qui doit effectuer ces travaux ?rnSi c'est au propriétaire, est ce qu'il y a une loi qui décrit ce cas là ? (car il ne veut pas payer...).rnEst ce qu'il y a une norme réglementaire pour la taille des trappes sous les baignoires ?rrnrnMerci.

Par **chris_ldv**, le **07/12/2010** à **13:22**

Bonjour,rrnrnS'il s'agit d'une fuite liée à un joint ou au désengorgement d'une canalisation obstruée qui se passe mal elle incombe au locataire.rnEncore faut-il que les tuyaux concernés soient accessibles.rnrnIl n'existe pas, à ma connaissance, de norme en terme de trappe de visite pour accéder à la partie inférieure d'une baignoire.rnrnLa logique serait que la trappe permette de procéder au changement de ce qui doit pouvoir être changé:rrnrno le joint de la bonderno les joints des éventuels robinets d'arrêt situés sous la baignoirernrnDans tous les cas si la trappe est trop petite il sera nécessaire de procéder à la destruction partielle, voir totale, du tablier qui empêche l'accès, ce qui représente quelques carreaux de platre hydro, de la colle, 1 à 2 m² de faïence et une demi-journée de travail pour un bricoleur débutant.rnrnCordialement,

Par **stephtheboss**, le **07/12/2010** à **13:39**

Merci de votre réponse.
Mais du coup qui doit faire ces travaux là ?
Le locataire ou le propriétaire ?

Par **mimi493**, le **07/12/2010** à **14:00**

Mais la fuite est due à quoi ?

Par **stephtheboss**, le **07/12/2010** à **14:06**

La fuite est surement due à un joint défaillant.
Dans ce cas c'est normal que ça soit moi qui la répare.
Ma question se pose sur l'accès sous la baignoire qui est trop petite et mal placée qui demande des travaux pour y accéder.
Est-ce au locataire ou au propriétaire de casser cette paroi ?